

Association suisse pour le suffrage féminin : 40me assemblée générale à Winterthour

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 787

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS
Emilie GOURD		SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
RÉDACTION		Abonnement de soutien 8.—
M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges		Le numéro 0.25
ADMINISTRATION ET ANNONCES		Les abonnements partent de n'importe quelle date
M ^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne		

La part de la femme
est marquée dans toutes
les sphères de l'activité
humaine.

Ernest NAVILLE.

ATHÈNES

Congrès du Conseil international des Femmes

Avant de clore sa session, le Conseil international des femmes s'est réuni encore une fois en « Exécutif » (c'est-à-dire le comité, les présidentes des Conseils nationaux et des commissions), puis c'est le nouveau « Board » qui a siégé pour préparer le travail de trois ans — et tout le monde s'est dispersé, les unes aux mystères de Delphes ou à Mycène-Olympie, les autres dans le nord jusqu'à la frontière yougoslave, où on leur montrera la Grèce en reconstruction et l'aide aux enfants. Notre présidente, Mme Eder-Schlyzer, si calme et modérée, toujours soucieuse de donner à tous les membres l'occasion de s'exprimer, a été réélue à l'unanimité; le Dr Renée Girod devient deuxième vice-présidente et les autres vice-présidentes suisses (presse: Mme Sprecher; travail féminin: Mme Mürset) ont aussi été réélues. La commission « Paix et relations internationales » aura maintenant une présidente suisse, Mme M. Henrici, Zurich, et à la commission des finances entrera, comme nouvelle vice-présidente, Mme Pia Kaufmann, Zurich.

LES ASSEMBLÉES PLENIÈRES

avaient lieu bien au centre de la ville, au « Parnasse », local d'une société littéraire, fondée il y a 86 ans, un peu avec les mêmes buts que nos « Amis de l'Instruction ». C'était une imposante salle où ne manquaient pas les escaliers et les statues de marbre. L'archi-prêtre de Salonique donna sa bénédiction à la première réunion du Conseil que Mme Eder introduisit avec deux questions auxquelles le Congrès devait répondre: Quelles sont les racines de la compréhension internationale et quels résultats peut-elle donner? La contribution de chacune de nous, dit-elle, sera d'autant plus précieuse qu'elle aura ses racines les plus profondes dans nos pays respectifs.

Après l'appel nominal très solennel des 23 délégations, 8 nouveaux pays furent affiliés et acclamés: Autriche, Egypte, Allemagne occidentale, Italie, Hongkong, Ouganda, Liban et République dominicaine.

Nous ne pouvons énumérer ici les 39 résolutions qui furent longuement discutées, amendées, retournées et reprises et dont notre « Mouvement » voudra certainement donner partiellement le texte. La La précision de nos collègues anglo-saxonnes, le sérieux qu'elles mettaient à cette besogne ingrate de la mise au point, éveillaient notre admiration. Deux de ces résolutions, concernant le droit de la femme, furent votées en premier et de suite envoyées aux femmes grecques à leur parlement qui, le soir même, accepta une loi, donnant aux femmes grecques le droit de participer déjà aux prochaines élections municipales! (Et alors nous, pauvres Suissesses!). De nombreuses congressistes assistèrent à ces débats, conduits par l'éminente juriste suffragiste athénienne, Mlle Aigili Psalti.

A part les résolutions, le Conseil accepta quelques changements de la constitution et écouta avec beaucoup d'intérêt les rapports des Conseils nationaux, des Nations Unies et institutions spécialisées et des délégués fraternels. Deux soirées (qui à Athènes commencent à 21 h. 30!) furent consacrées, l'une à l'étude de la position de la femme grecque, l'autre à quelques problèmes spécialement aigus en Orient et dans un autre ordre d'idées, tout à fait général, magistralement traité par Mme Leroy (Belgique): « Le foyer et la profession ».

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

40^{me} Assemblée générale à Winterthour

SAMEDI 19 MAI

14 h. 30, à l'Aula du Technicum:

Assemblée des délégués

20 h. 15, à l'Aula du Technicum:

Assemblée publique

1. La nationalité de la femme mariée, par Mlle Emma Kammacher, avocate, Genève.

2. Aspects de la question du suffrage féminin et perspectives au point de vue parlementaire, par M. Pierre de Roten, conseiller national.

3. La réalisation de la démocratie pour les femmes suisses, par Mme Autenrieth, avocate, Rüschlikon.

Prière de s'inscrire pour l'hôtel (prix pour chambre, petit déjeuner et service fr. 8,50 à fr. 10,-), ainsi que pour le dîner de dimanche (prix fr. 5,50) jusqu'au 15 mai auprès de Mlle Lydia Lorenz, Bahnstrasse 7, à Winterthour.

DIMANCHE 21 MAI

9 h.

Visite de l'exposition Reinhardt, avec guide.

10 h. 30, à l'Aula du Technicum:

Conférences

A travail égal, salaire égal, par Mme M. Schwarz-Gagg, Dr rer. pol., Berne.

Les droits de la femme mariée sur ses biens — Critiques et vœux, par Me Antoinette Quinche, avocate, Lausanne.

13 h.

Dîner au Restaurant du Casino (Stadthausstrasse).

Toutes les séances sont publiques

Assemblée annuelle de l' Alliance de sociétés féminines suisses

Près de trois cents participantes avaient répondu à l'invitation de l'Alliance de sociétés féminines suisses et de la Centrale des sociétés bâloises, les 28 et 29 avril à Bâle. Selon la tradition, on commença par la séance administrative. La présidente, Mme Haemmerli-Schindler salua la présence de quelques invitées et excusa quelques membres du comité que la maladie ou des devoirs urgents retenaient ailleurs.

L'admission de trois nouvelles sociétés membres fut adoptée à l'unanimité (Union des coopératrices romandes, Frauenverein de Thalwil, Section de Bâle-Campagne du Schw. Evangel. Verband Frauenhilfe).

La présidente présenta son rapport, lisant et commentant quelques fragments du texte imprimé que chacune avait sous les yeux. On doit reconnaître que le comité et le secrétariat font un travail très apprécié et utile. Le rapport fut approuvé à l'unanimité.

Malgré le dévouement de toutes, ce grand travail coûte cher et l'examen des comptes de l'année précédente démontra que l'on n'a évité le déficit que grâce aux dons offerts pour le jubilé par les membres et les firmes qui ont été sollicitées. Or, on ne peut pas compter sur cette générosité exceptionnelle chaque année. Mlle A. Martin, trésorière, a donné sur les comptes tous les éclaircissements désirables et désirés; mais on doit se rendre à l'évidence, si l'on n'améliore pas les recettes, on ne pourra pas continuer le travail du secrétariat grâce auquel pourtant on coordonne tous les efforts qui tendent à améliorer la situation professionnelle, juridique et politique de la femme dans notre pays. C'est cette coordination qui permet d'être toujours à temps pour intervenir auprès des autorités avant que soient prises les décisions, que soient votées les lois qui pourraient avoir des conséquences graves pour nous, Suissesses.

De leur côté, les autorités sachant qu'ils peuvent grâce au Secrétariat, atteindre rapidement les représentantes des sociétés féminines, prennent l'habitude de les consulter plus souvent.

On ne peut donc pas imaginer que cet instrument d'action pratique, qui a fait ses preuves, puisse être supprimé faute d'argent. Il ne s'agit pas de trouver des sommes extra-

ordinaires, si seulement chaque membre des sociétés de l'Alliance voulait bien donner cinquante centimes par an, le déficit ne serait plus à redouter. Et Mme Haemmerli de procéder à une démonstration pratique: elle sort de son sac un journal illustré, un bâton de chocolat, tel ou telle babiole de toilette que les femmes achètent sans y songer, trait cinquante ou soixante-quinze centimes de leur porte-monnaie pour ces achats qui ne sont pas indispensables... Les membres de nos sociétés ne seront-elles pas capables d'un sacrifice annuel de dix sous pour que l'Alliance puisse continuer son travail? — Aux déléguées présentes à susciter dans leur cercle ce léger sacrifice pécuniaire.

Mlle Nägeli, vice-présidente, fit alors voter le règlement article par article, certains amendements avaient encore été proposés par le comité, au texte envoyé aux sociétés l'an dernier. Il fut adopté.

L'exposé très clair du travail de la commission juridique et des assurances, fut présenté par Mlle A. Quinche (Lausanne) qui rapporta sur les efforts entrepris en faveur de la nationalité de la femme mariée. Nos lectrices ont été tenues au courant des travaux nous n'y revenons pas, bosnons-nous à dire que l'assemblée adopta une résolution pour affirmer encore une fois notre vœu de voir la Suisse qui épouse un étranger admise à garder sa nationalité d'origine, sans autre.

Le rapport de la commission pour les questions économiques présenté par Mme Carrard (Lausanne), à la place de Mlle S. Preiswerk, Dr rer. pol., empêchée, fut plein de vie. Encore une fois le problème des prix, de notre système des caisses de compensation fut débattu, à propos de la hausse du prix du lait, le 1er mai. Une longue discussion suivit aussi sur l'impôt prévu sur les boissons.

Il était si tard qu'on fut obligé de remettre à un moment plus propice le rapport sur le Congrès d'Athènes que pourtant les auditrices se réjouissaient d'entendre. Et l'on échangea rapidement quelques idées sur les moyens d'apporter l'aide demandée aux réfugiés âgés ou malades auxquels la Suisse a offert un asile permanent.

Les déléguées n'eurent alors que le temps de se rendre au Rialto où les sociétés bâ-

loises, non contentes de préparer l'organisation pratique de l'assemblée, avaient eu l'aimable pensée d'offrir une charmante soirée à leurs hôtes. Leur présidente, Mme Oeri-Sarasin, prononça une allocution de bienvenue, alors qu'on faisait déjà honneur à une copieuse collation. Puis, sur la scène se déroulèrent deux courtes pièces de Mlle G. Lendorff, l'une pleine de réflexions profondes, la seconde « Fiançailles 1850 », pleine d'esprit. N'oublions pas les tambours et fifres de la Pfuderi-Chique, qui apportèrent la note traditionnellement bâloise à ce divertissement.

Nous sommes obligées de remettre à un prochain article le récit de la journée du dimanche.

Ajoutons cependant que l'organisation « Label » fit un effort particulier pour susciter l'intérêt de toutes; pendant la soirée furent distribués à chacune des participantes des sacs à l'insigne du Label, pleins d'échantillons comestibles ou utiles, offerts par les fabricants bâloises, fabriques qui rétribuent équitablement le travail de leurs employés et ouvriers. Ingénieuse manière d'attirer notre attention sur les marques de confiance et charmant cadeau.



Label, haute conjoncture
et contrats collectifs de travail

Pendant la période actuelle de haute conjoncture et en vue de l'augmentation toujours croissante du nombre de contrats collectifs de travail, avons-nous encore besoin d'un mouvement Label? Les quelques considérations suivantes veulent répondre à cette question.

« Label, la marque d'un travail équitablement rémunéré », cette devise est lapidaire, comme la plupart de ses pareilles. C'est pourquoi l'on oublie parfois que le but de l'Organisation Suisse Label (OSL) n'est pas uniquement d'aider à créer et à garantir aux employés et ouvriers les meilleures conditions possibles de salaire et de travail. L'OSL poursuit également, d'après ses statuts, des buts humanitaires plus élevés et plus élevés. Elle tend à éveiller et à promouvoir l'idée de solidarité économique et sociale au sein des entreprises et de la communauté, la compréhension réciproque dans les différents groupes de l'économie. Voilà précisément un effort qui mérite d'être appuyé, non seulement en considération de la situation actuelle de notre pays, mais aussi du point de vue général, par tout homme ou femme de bonne volonté. Avec raison, M. le Conseiller fédéral Rubattel a dernièrement recommandé de ne pas considérer la politique sociale comme étant une chose purement matérielle. « L'homme ne vit pas de pain seulement ».

Il est vrai que notre économie est en ce moment de nouveau placée sous le signe de la haute conjoncture. Toutefois, la cause de cette prospérité, c'est-à-dire le réarmement général, résultant de la situation tendue de la politique mondiale, n'est ni réjouissante, ni susceptible de créer la confiance. Combien de temps cette prospérité économique durera-t-elle? Dans quelle mesure un recul se produira-t-il? Nul ne peut le savoir. Une chose est cependant certaine, c'est que notre pays ne restera pas indéfiniment à l'abri des crises économiques, du chômage, de la pression sur les prix et les salaires. Pour ce motif également, nous ne cé-

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE